

Liste des équipements et des tarifs

Valable dès le 1^{er} janvier 2024



Table des matières

| | |
|---|----|
| 01. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils SENS | 3 |
| 02. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils de réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de l'air intérieur (avec compresseurs)..... | 7 |
| 03. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour luminaires avec et sans piles et source lumineuse | 9 |
| 04. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA pour lampes de poche et lampes frontales | 10 |
| 05. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour outils motorisés, y compris les robots avec accumulateur | 11 |
| 06. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs de rechange pour outils motorisés et robots..... | 13 |
| 07. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour jouets..... | 14 |
| 08. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour modules photovoltaïques et leurs composants..... | 16 |
| 09. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour pompes à chaleur | 18 |
| 10. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR et TEA pour cigarettes électroniques | 20 |
| 11. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour véhicules électriques et gros véhicules électriques | 23 |
| 12. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils médicaux professionnels B2B | 24 |
| 13. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA et CAR pour les étiquettes de prix électroniques | 26 |
| 14. Obligation de déclarer | 27 |
| 15. La transparence des prix pour la CAR..... | 28 |



01. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils SENS

| Catégorie tarifaire CAR | Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise) | Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA |
|-------------------------|--|--|
| 100090 | < 0,250 kg | CHF 0.185 |
| 100100 | ≥ 0,250 kg et < 5 kg | CHF 0.56 |
| 100110 | ≥ 5 et < 15 kg | CHF 2.31 |
| 100120 | ≥ 15 et < 25 kg | CHF 5.56 |
| 100200 | ≥ 25 et < 70 kg | CHF 10.00 |
| 100210 | ≥ 70 et ≤ 250 kg | CHF 18.52 |

Piles

Le tarif CAR d'une unité de vente inclut les piles. Le décompte des «piles en vrac» doit être réalisé directement avec Inobat.

Appareils de fitness

Une CAR de CHF 0.56 (100100) est généralement applicable pour les appareils de fitness ≥ 5 kg.

Coffres forts et armoires à fusils

Sont à déclarer jusqu'à un poids total de 25 kg. À partir de 25 kg, tous les coûts d'élimination sont à prendre en charge par le remettant.

WC douches et terminaux WC, lits, tables et fauteuils massants

Le moteur est à déclarer.

Textiles et chaussures avec lumière

Les chaussures et les vêtements avec lumière et piles ne doivent pas être déclarés à SENS.

Véhicules électriques

Les véhicules électriques tels que vélos électriques, Segways E-Scooter et similaires, doivent être déclarés directement auprès d'Inobat. Attention: Faites la déclaration la catégorie 8810x chez Inobat directement. INOBAT coordonne le versement de la CAR et de la TEA directement avec SENS

Lampes à piles

Les lampes à piles doivent être déclarées dans la catégorie 70050x

Technique du bâtiment

Les générateurs à essence ou diesel sont exclus de la CAR.



Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise = poids net, incluant les accessoires, mais excluant les options. Deux pièces d'accessoires au maximum sont portées sur la déclaration.
- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques (prises ou piles des appareils électroménagers et autres groupes d'équipements, ainsi que les luminaires avec batteries) des produits suivants:

Alarmes, appareils de sécurité et de surveillance

p. ex. alarmes, sirènes, klaxons, détecteurs de mouvements de toutes sortes, détecteurs d'incendie, générateurs de nombres aléatoires, interrupteurs crépusculaires, carillons, lecteurs d'empreinte digitale, gâches, dispositifs de surveillance, serrures électroniques, variateurs de lumière, laser, simulateur

Appareils ménagers et de cuisine

p. ex. fers à repasser, machines à coudre, tranchoirs, presses, robots mixeurs, hachoirs, pétrisseurs, refroidisseurs de vin thermoélectriques, **rasoirs à peluches**, appareils de réfrigération sans compresseur

Articles pour animaux domestiques

p. ex. appareils de soin, mangeoires, tondeuses, jouets, accessoires d'aquarium et de terrarium, trappes d'accès, garde-bétail, dispositifs de clôture électrique, **garde-bétail**



Technique du bâtiment

p. ex. radiateurs, ventilateurs de chauffage direct, accumulateurs, radiateurs thermiques, ventilateurs d'air chaud, foyers électriques, convecteurs, générateurs, compresseurs, chauffe-eau électrique jusqu'à 25 kg, thermostats d'ambiance, dispositifs de ventilation et de climatisation, coffrets de fusibles complets, thermostats d'ambiance et de radiateur numériques, Wallbox pour voitures électriques, automates de paiement pour appareils électroménagers

Appareils de levage, de traction, de pompage, de pesage et de transport de charges

p. ex. treuils, engins de levage, niveaux laser, pompes à eau, chariots

Appareils pour l'entretien de la maison et du jardin

p. ex. appareils de détartrage, hacheuses, tondeuses, pompes, sécheurs, scarificateurs, installations de filtration, fraises à neige, appareils de commande pour installations d'irrigation et piscines, jeux aquatiques avec pompes, démarreur électrique d'appareils à essence. Certains appareils à accumulateurs peuvent également faire partie de la catégorie des outils motorisés.

Appareils de traitement ou de transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé et de mesure

p. ex. blocs d'alimentation et chargeurs, convertisseurs de tension, ballasts (pour la production, le traitement ou la transformation d'énergie électrique ou d'air comprimé), transformateurs, tous types d'appareils de mesure, Chambres à vide, banque d'énergie avec fonction supplémentaire (lumière, Chambres à vide, banque d'énergie avec fonction supplémentaire (lumière, etc.)

Appareils de production et de traitement de matériaux

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, imprimantes 3D pour fabriquer des outils

Nettoyeurs et appareils de vidange

p. ex. systèmes d'aspiration, nettoyeurs à vapeur, purificateurs d'air, installations de filtration, stérilisateurs, nettoyeurs haute pression, appareils de détartrage

Appareils avec dispositifs de verrouillage électrique pour entreposage sécurisé

p. ex. coffres forts, coffrets, armoires à fusils

Grils

p. ex. grils de jardin, grils de table, raclettes, fours à pizza, grils électriques, barbecues avec allumeur électrique

Machines à café

p. ex. cafetières espresso, machines à filtre, machines automatiques



Petits appareils divers

p. ex. stations météo, thermomètres, horloges murales et de table, réveils, effaroucheurs et produits répulsifs contre les insectes, capteurs d'humidité de sol

Équipements pour cuisines

p. ex. fours, hottes d'aspiration, produits pour le recyclage et l'évacuation de l'air, cuisinières, cuiseurs vapeur, grils

Appareils médicaux, appareils d'analyse de composition corporelle

p. ex. tensiomètres, balances, thermomètres, appareils pour le traitement de la douleur, appareils de mesure du cycle, Testeur d'alcool, **glucomètres**

Vous trouverez les appareils médicaux professionnels (non contaminés) à la page 25

Appareils pour les soins corporels, des cheveux et d'hygiène

p. ex. sèche-cheveux, solariums, rasoirs, saunas, fers à boucler, lampes de durcissement pour les ongles, produits de manucure et de pédicure, appareils à massage, tondeuses, épilateurs électriques et à cire, Distributeur de désinfectant avec capteur, sèche-mains

Appareils de sport, de loisirs et de bien-être (sauf appareils de fitness de plus de 5 kg)

p. ex. pulsomètres, montres bracelets, GPS, distancemètres, systèmes d'entraînement, appareils de détection de victimes d'avalanche, chauffe-chaussures, sièges enfants avec musique, cigarettes électroniques, drones en état de marche (pas en kit), Multiplex FunJet, bains à remous et WC douches (uniquement moteur et commandes), cabines infrarouges, couvertures chauffantes, Boîtes d'alarme pour motos et bicyclettes, moteurs de fauteuils massants et lits, tous les types de commandes, accessoire de golf, **lunette de visée avec batterie**

Aspirateurs, appareils pour l'entretien des sols

p. ex. aspirateurs multifonctions, balayettes, aspirateurs à sec et à liquide, machines de nettoyage avec et sans accumulateur

Appareils de lavage et de séchage, préparation de la vapeur

p. ex. lave-linge, sèche-linge,essoreuses, lave-linges automatiques, **lave-vaisselle**

Accessoires érotiques

p. ex. vibromasseurs, vibrateurs

La liste des produits n'est pas exhaustive.

02. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils de réfrigération, de climatisation, de congélation et de traitement de l'air intérieur (avec compresseurs)

Dimensions maximales par appareil: hauteur + largeur + profondeur \leq 420 cm

| Catégorie tarifaire CAR | Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise) | Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA |
|-------------------------|--|--|
| 100300 | < 25 kg | CHF 9.26 |
| 100310 | \geq 25 et < 100 kg | CHF 26.00 |
| 100320 | \geq 100 et < 250 kg | CHF 46.30 |
| 100330 | \geq 250 kg | CHF 55.56 |

Règlement relatif aux vitrines réfrigérées et aux îlots frigorifiques

- **Les vitrines réfrigérées** sont exclues de la solution de financement de la CAR dans tous les cas et sont soumises à une redevance lors de leur remise.
- Toutes les **îlots frigorifiques** ne peuvent pas être facturées via le CAR. Les critères suivants sont pris en compte:
Sont exclues les très grandes **îlots frigorifiques** dont les dimensions totales (longueur + largeur + hauteur) sont de \geq 4,20 m.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année.



Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise = poids net, incluant les accessoires, mais excluant les options. Deux pièces d'accessoires au maximum sont portées sur la déclaration.
- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques (prises ou piles des appareils électroménagers et autres groupes d'équipements, ainsi que les luminaires avec batteries) des produits suivants:

Distributeurs de flocons de glace, machines à glaçons, sorbetières (machines à crèmes glacées)

Congélateurs, congélateurs armoires, congélateurs coffres

Distributeurs de boissons réfrigérées

Appareils frigorifiques industriels de construction massive

p. ex. réfrigérateurs industriels, à usage commercial, modèles sur pied, îlots frigorifiques, gondoles réfrigérées, etc.

Climatiseurs

p. ex. climatiseurs intérieurs, extérieurs, pour caravanes, climatiseurs multisplit à compresseur, etc.

Glacières à compresseur, réfrigérateurs à gaz

Réfrigérateurs, armoires frigorifiques, Food-Center

Appareils pour le traitement de l'air intérieur à compresseur

p. ex. humidificateurs, sèche-linge à air ambiant

Sèche-linge avec pompe à chaleur, appareils avec compresseur

Armoires à vin, caves à vin

Autres appareils de réfrigération ou de congélation à compresseur

Fer à vapeur et armoire de nettoyage

La liste des produits n'est pas exhaustive.



03. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour luminaires avec et sans piles et source lumineuse

CAR sur les sources lumineuses et luminaires

| Catégorie tarifaire pour les luminaires | Par unité | Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA |
|---|-----------|--|
| 700180 | | CHF 0.18 |

| Catégorie tarifaire pour les sources lumineuses | Par pièce | Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA |
|---|-----------|--|
| 700200 | | CHF 0.16 |

TEA et CAR sur les luminaires avec piles

| Catégorie tarifaire CAR Luminaires avec piles | Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise avec piles) | Contribution anticipée de recyclage (TEA & CAR) hors TVA |
|---|---|--|
| 700500 | < 0.250 kg | CHF 0.25 |
| 700501 | ≥ 0.250 kg et < 2 kg | CHF 0.70 |
| 700502 | ≥ 2 kg et < 5 kg | CHF 0.75 |
| 700503 | ≥ 5 kg | CHF 2.63 |

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.

Définition de source lumineuse

LED (diodes électroluminescentes) - lampes, lampes à décharge, lampes aux halogénures métalliques, lampes à induction, lampes fluorescentes compactes (lampes à économie d'énergie), lampes fluorescentes (tubes fluorescents), lampes à vapeur de sodium, lampes à vapeur de mercure.



04. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA pour lampes de poche et lampes frontales

TEA sur les lampes de poche et lampes frontales

| Catégorie tarifaire | Catégorie de poids pour les lampes de poche* | Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA |
|---------------------|--|--|
| 320090 | < 0,250 kg | CHF 0.20 |
| 320100 | ≥ 0,250 kg | CHF 0.40 |

* Le poids de la lampe de poche sans pile détermine la catégorie de poids et ainsi le montant de la TEA.

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.
- Les partenaires contractuels déclarant les lampes de poche directement auprès d'Inobat sont exemptés de l'obligation de déclaration auprès de SENS.
- Les lampes de poche continuent d'être exemptées de la CAR.



05. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour outils motorisés, y compris les robots avec accumulateur

TEA et CAR sur outils motorisés et robots avec accumulateur

Sans accumulateur, ces équipements sont classés dans la première catégorie des équipements SENS

| Catégorie tarifaire CAR | Catégorie de poids pour outils motorisés avec accumulateur | Taxe d'élimination anticipée (TEA) et Contribution anticipée de recyclage (CAR), hors TVA |
|-------------------------|--|---|
| 310090 | < 0,250 kg | CHF 0.49 |
| 310095 | ≥ 0,250 kg < 2 kg | CHF 1.46 |
| 310100 | ≥ 2 kg < 5 kg | CHF 2.16 |
| 310110 | ≥ 5 kg < 15 kg | CHF 5.51 |
| 310120 | ≥ 15 kg | CHF 10.38 |

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de la commission CAR.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année.



Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Poids déclaré de la marchandise = poids net, incluant les accessoires, mais excluant les options. Deux pièces d'accessoires au maximum sont portées sur la déclaration.
- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

Applicable aux appareils à composants électriques et/ou électroniques des groupes (piles au lithium) d'équipements suivants:

Outils pour le traitement de matériaux et appareils de mesure avec accumulateur

p. ex. perceuses, fraiseuses, riveteuses, appareils de soudage, machines à clouer, scies, polisseuses, ponceuses, appareils de mesure portatifs, tondeuses à gazon

Robots

p. ex. robots aspirateurs et des robots tondeuses ainsi que d'autres robots auxiliaires

La liste des produits n'est pas exhaustive.

06. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA sur les accumulateurs de rechange pour outils motorisés et robots

TEA sur les accumulateurs en vrac (accumulateurs de rechange uniquement issus d'outils motorisés)

Restriction:

Les piles et accumulateurs en vrac ne doivent être déclarés via SENS que si le partenaire contractuel déclare chez nous des outils motorisés et/ou des robots. Si ce n'est pas le cas, les piles en vrac doivent être déclarées directement auprès d'INOBAT.

| Catégorie tarifaire | Catégorie de poids pour les accumulateurs en vrac issus d'outils motorisés | Taxe d'élimination anticipée (TEA), hors TVA |
|---------------------|--|--|
| 390090 | < 0,250 kg | CHF 0.25 |
| 390100 | ≥ 0,250 kg < 0,750 kg | CHF 0.80 |
| 390110 | ≥ 0,750 kg < 5 kg | CHF 1.60 |
| 390120 | ≥ 5 kg ≤ 15 kg | CHF 9.60 |

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.

07. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour jouets

Liste des équipements CAR:

- Seuls les appareils mentionnés présentant des composants électriques et/ou électroniques sont soumis à la CAR. Les drones vendus en kit font partie des jouets.

Catégories tarifaires selon prix de revient (définition du prix de revient: voir ci-dessous)

| Catégorie tarifaire CAR | Prix de revient | Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA |
|-------------------------|--|--|
| 400110 | Franchise jusqu'à CHF 19.99 | exempté |
| 400120 | De CHF 20.00 à CHF 59.99 | CHF 0.46 |
| 400130 | Dès CHF 60.00 | CHF 0.46 |
| 400150 | Orgues et véhicules avec un prix de revient supérieur à CHF 200.00 | CHF 0.46 |
| 400160 | Consoles vidéo sauf Playstation 0.50 et Xbox (uniquement le hardware; pas de CAR sur les cartes mémoire et les jeux vidéo) | CHF 0.46 |

Prix de revient

- Prix d'achat ajusté en fonction de la devise, des suppléments et des réductions, fret, taxes douanières et assurances en sus, livraison à l'entrepôt (correspondant au prix de revient conformément au calcul classique des coûts).

La liste des produits n'est pas exhaustive.

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de l'association des jouets.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques contenus dans les groupes d'équipements indiqués sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS
Susan Morrone (Responsable CAR)
Tel. +41 (0)43 255 20 06
E-Mail susan.morrone@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR: www.erecycling.ch/fr/sens

08. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour modules photovoltaïques et leurs composants

CAR sur les modules photovoltaïques et leurs composants

| Catégorie tarifaire CAR | Modules photovoltaïques avec composants (onduleurs, éléments de commutation, commandes, etc.) | Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA |
|-------------------------|---|--|
| 600110 | par kg | CHF 0.04 |

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

Accumulateur solaire

Les accumulateurs solaires doivent être déclarés directement auprès d'Inobat.

- La liste officielle des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relève de la responsabilité de Swissolar et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Pour toute requête concernant l'adaptation des tarifs CAR, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de SENS ou à votre délégué de la branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Appareils soumis à la CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR. Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS

Susan Morrone (Responsable CAR)

Tel. +41 (0)43 255 20 06

E-Mail susan.morrone@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR: www.erecycling.ch/fr/sens

09. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour pompes à chaleur

| Catégorie tarifaire CAR | selon la puissance de chauffage | Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA |
|-------------------------|---------------------------------|--|
| 150300 | ≤ 20 kW | CHF 38.00 |
| 150310 | ≤ 50 kW | CHF 85.00 |
| 150320 | ≤ 350 kW | CHF 105.00 |

Pour les types d'appareils suivants:

Pompes à chaleur offrant une puissance de chauffage ≤ 350 kW

Pompes à chaleur chauffe-eau offrant une puissance de chauffage < 20 kW

Puissance de chauffage pour appareils de type air/eau A-7/W35 (charge nominale)

Appareils de type air/eau B-o/W35 (charge nominale)

Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- Les listes des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relèvent de la responsabilité de l'ICS et du GSP et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Veuillez envoyer directement vos demandes d'ajustement des tarifs CAR au secrétariat de la Fondation SENS ou à votre responsable de branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année.

Notes explicatives supplémentaires sur la liste des tarifs

- Obligation CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS

Susan Morrone (Responsable CAR)

Tel. +41 (0)43 255 20 06

E-Mail susan.morrone@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR: www.erecycling.ch/fr/sens



10. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR et TEA pour cigarettes électroniques


| Catégorie tarifaire CAR | Catégorie d'équipements | Contribution anticipée de recyclage (CAR) | Taxe anticipée pour les piles et accumulateurs TEA | CAR et TEA hors TVA |
|-------------------------|---|---|--|---------------------|
| 110100d | Cigarettes électroniques jetables | CHF 0.10 | CHF 0.05 | CHF 0.15 |
| 110105d | Cigarettes électroniques réutilisables | CHF 0.10 | CHF 0.05 | CHF 0.15 |
| 110110d | Cigarettes électroniques à batterie avec accumulateur lithium-ion intégré | CHF 0.10 | CHF 0.05 | CHF 0.15 |
| 110115d | Cigarettes électroniques sans accumulateur | CHF 0.10 | | CHF 0.10 |

Piles

Le tarif CAR d'une unité de vente inclut les piles.

Le décompte des «piles et accumulateurs en vrac» doit être réalisé directement avec **INOBAT**.

Pour les types d'appareils suivants:

| Appareil | Spécification catégorie tarifaire CAR 110100d | Pile |
|---|--|---|
|  | <p>Cigarette électronique classique jetable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Jetable <input type="checkbox"/> Réutilisable <input checked="" type="checkbox"/> Avec accumulateur <input type="checkbox"/> Avec câble (sans accumulateur)</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Intégrée <input type="checkbox"/> Échangeable</p> |



| Appareil | Spécification catégorie tarifaire CAR 110115d | Pile |
|----------|---|--|
| | <p>Cigarette électronique réutilisable</p> <p><input type="checkbox"/> Jetable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réutilisable</p> <p><input type="checkbox"/> Avec accumulateur</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Avec câble et accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Avec câble (sans accumulateur)</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Intégrée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Échangeable</p> |
| | <p>Cigarettes électroniques à batterie avec accumulateur lithium-ion intégré</p> <p><input type="checkbox"/> Jetable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réutilisable</p> <p><input type="checkbox"/> Avec accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Avec câble et accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Avec câble (sans accumulateur)</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Intégrée</p> <p><input type="checkbox"/> Échangeable</p> |
| | <p>Cigarettes électroniques sans accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Jetable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réutilisable</p> <p><input type="checkbox"/> Avec accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Avec câble et accumulateur</p> <p><input type="checkbox"/> Avec câble (sans accumulateur)</p> | <p>Le décompte des «piles et accumulateurs en vrac» doit être réalisé directement avec INOBAT.</p> |

La liste des produits n'est pas exhaustive.



Notes explicatives sur la tarification et la validité des tarifs CAR

- Les listes des équipements et des tarifs CAR, y compris les propositions de tarification, relèvent de la responsabilité de la branche et sont établies avec SENS.
- Chaque branche est représentée par ses propres délégués au sein de la commission CAR. Vous trouverez la liste de ces représentants sur www.erecycling.ch/fr/. Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à SENS ou à votre représentant.
- Veuillez envoyer directement vos demandes d'ajustement des tarifs CAR au secrétariat de la Fondation SENS ou à votre responsable de branche au sein de la commission CAR. La commission examinera les requêtes lors de sa séance de printemps ou d'automne.
- Les tarifs CAR sont valables une année.

En cas d'incertitudes et/ou de questions sur la liste des équipements ou de demandes concernant le montant ou le traitement de la CAR, vous avez la possibilité d'intervenir en contactant les personnes suivantes:

Fondation SENS

Susan Morrone (Responsable CAR)

Tel. +41 (0)43 255 20 06

E-Mail susan.morrone@sens.ch

ou au Représentant de la commission CAR: www.erecycling.ch/fr/sens



11. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour véhicules électriques et gros véhicules électriques

Consulter:

www.erecycling.ch/fr/vrg-partner/tarife-und-geraeteliste

Il s'agit de:

| | |
|---|--------|
| 01. Véhicule électrique BEV | page 3 |
| 02. Véhicule électrique BEV avec prolongateur d'autonomie REX | page 4 |
| 03. Véhicules hybrides..... | page 5 |
| 04. Hybrides rechargeables PHEV..... | page 6 |
| 05. Véhicule à hydrogène FCEV..... | page 6 |
| 06. Batteries de démarrage lithium-ion..... | page 7 |

Gros véhicules (bus, camions, véhicules tracteurs, gros engins de chantier)

| | |
|---|---------|
| 07. Véhicule électrique BEV | page 8 |
| 08. Véhicules hybrides..... | page 9 |
| 09. Hybrides rechargeables PHEV..... | page 10 |
| 10. Véhicule à hydrogène FCEV..... | page 10 |
| 11. Batteries de démarrage lithium-ion..... | page 11 |

12. Liste officielle des équipements et des tarifs CAR pour appareils médicaux professionnels B2B

(non contaminés)

| Catégorie tarifaire CAR | Catégorie de poids (poids déclaré de la marchandise) | Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA |
|-------------------------|--|--|
| 150090d | < 0.250 kg | CHF 0.185 |
| 150100d | ≥ 0.250 et < 5 kg | CHF 0.56 |
| 150110d | ≥ 5 et < 15 kg | CHF 2.31 |
| 150120d | ≥ 15 et < 25 kg | CHF 5.56 |
| 150200d | ≥ 25 et < 70 kg | CHF 10.00 |
| 150210d | ≥ 70 et < 250 kg | CHF 18.52 |

TEA et CAR sur les appareils médicaux électroniques B2B

Appareils de diagnostic de peau

Appareils d'analyse de peau

Laser pour épilation

Appareils de laboratoire

Ultrason

La liste des produits n'est pas exhaustive.



Notes explicatives

- Obligation CAR: tous les appareils à composants électriques et/ou électroniques, contenus dans les groupes d'équipements indiqués, sont soumis à la CAR, qu'ils soient utilisés à des fins commerciales ou non.
- Les appareils garantis et de remplacement sont soumis à la CAR depuis le 1^{er} janvier 2011.
- Les appareils d'exposition qui ne sont pas mis en vente ne sont pas soumis à la CAR.
- Les appareils destinés à l'exportation sont exemptés de la CAR pour autant qu'il soit possible de prouver qu'ils ont effectivement été exportés.

13. Liste officielle des équipements et des tarifs TEA et CAR pour les étiquettes de prix électroniques

TEA et CAR sur les systèmes d'étagères électroniques (étiquettes de prix)

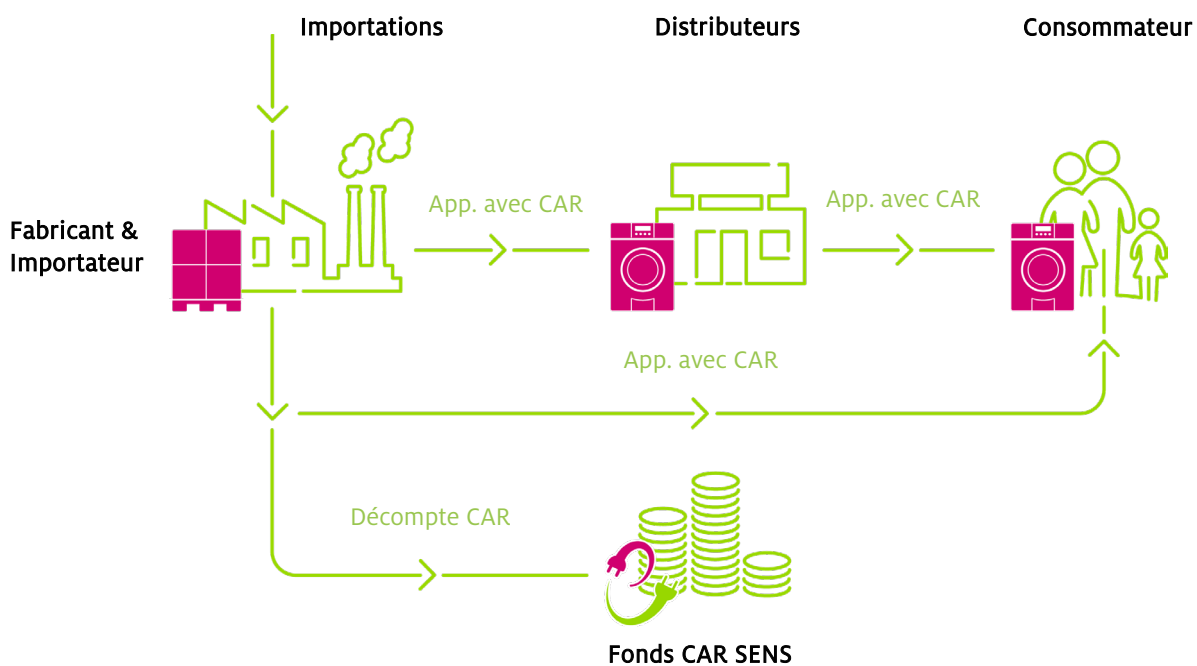
| Catégorie tarifaire pour les luminaires | Par unité | Contribution anticipée de recyclage (CAR) hors TVA |
|---|--------------------------------------|--|
| 350050 | toutes les tailles et tous les types | CHF 0.185 |

Notes explicatives

- Les tarifs ont été fixés avec le secrétariat d'Inobat et prennent en compte le tarif TEA en vigueur pour les piles. Ils sont valables une année si l'autorité compétente ne modifie pas l'ordonnance relative au montant de la taxe d'élimination anticipée sur les piles.

14. Obligation de déclarer

En principe, le fabricant/l'importateur, le premier à avoir mis le produit en circulation, établit un décompte de la CAR avec SENS. Les délégations de l'obligation de déclarer ne sont possibles que dans des cas exceptionnels (p. ex. pour les marques propres). L'accord préalable avec SENS est impératif et n'est valable qu'avec son consentement. Le formulaire de SENS réservé à cet effet doit être signé par les deux parties. Les éventuelles doubles déclarations font l'objet d'une révision extraordinaire.



15. La transparence des prix pour la CAR

Les fabricants/importateurs facturent la CAR aux commerçants conformément aux catégories tarifaires mentionnées ci-dessus. Les commerçants facturent la CAR aux consommateurs. Veuillez tenir compte des dispositions de l'Ordonnance sur l'indication des prix (OIP); RS 942.211. Vous trouverez la nouvelle directive 2019 sur www.seco.admin.ch

Modèle de facture sur proposition de SENS De l'importateur au commerçant

| No d'article | Désignation de l'article | Quantité | Prix par pièce en CHF | Montant en CHF |
|--------------|---|----------|-----------------------|----------------|
| 35689 | Four à micro-ondes | 1 | 79.35 | 79.35 |
| | Contribution anticipée de recyclage (CAR) | 1 | 0.56 | 0.56 |

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Montant total de la facture, hors TVA | 79.90 |
| 8.1 % TVA de 79.90 | 6.47 |
| Total, CAR et TVA incluses | <u>86.37</u> |
| Du commerçant au consommateur | |

| No d'article | Désignation de l'article | Quantité | Prix par pièce en CHF | Montant en CHF |
|--------------|--------------------------|----------|-----------------------|----------------|
| 35689 | Four à micro-ondes | 1 | 79.90 | 79.90 |

| | |
|--|--------------|
| Montant total de la facture, CAR et TVA incluses | <u>86.37</u> |
|--|--------------|

Pour toute question, veuillez-vous adresser à:

Fondation SENS
Susan Morrone (responsable CAR)
Tél. +41 (0)43 255 20 06
E-mail susan.morrone@sens.ch